

# CONSEIL CONSULTATIF FÉDÉRAL DES ÂÎNÉS

Avis 2022/02

Le Conseil consultatif fédéral des aînés (CCFA), établi par la loi du 8 mars 2007 créant un Conseil consultatif fédéral des aînés et dont les membres sont nommés par arrêté royal du 7 juillet 2017, a pour mission de rendre, de sa propre initiative ou à la demande du gouvernement fédéral ou d'une Chambre législative, des avis sur les matières relevant de la compétence de l'autorité fédérale concernant les pensions, l'égalité des chances, l'intégration sociale et la lutte contre les inégalités, l'accessibilité des soins de santé et la mobilité.

En application de l'article 3, § 3, 1° de la loi précitée du 8 mars 2007, le CCFA émet l'avis suivant :

## AVIS DU CONSEIL CONSULTATIF FÉDÉRAL DES ÂÎNÉS CONCERNANT LA NOTE DE POLITIQUE GÉNÉRALE SANTÉ PUBLIQUE DU 28 OCTOBRE 2022 (DOC55 2934/012)

### CONTEXTE DE L'AVIS

---

La note de politique générale du 28 octobre 2022 (document volumineux) est introduite sous le titre de : nouvelles avancées en 2023 « La santé est notre bien le plus précieux. » Investir dans les soins de santé/dans le personnel de soins est et restera une préoccupation et le ministre est convaincu qu'il est extrêmement important d'investir dans nos soins de santé, de les réformer ainsi que l'organisation et le financement des hôpitaux là où c'est nécessaire.

### AVIS

---

Le CCFA adhère à la vision selon laquelle la réforme des hôpitaux doit veiller à ce que chaque patient reçoive les meilleurs soins au moment et à l'endroit où ces meilleurs soins sont disponibles, avec la philosophie « soins de proximité si possible, soins spécialisés si nécessaire ».

Le CCFA continue de plaider pour des soins accessibles et abordables pour tous. L'accent sera davantage mis sur les soins ciblés. Cela ne concerne pas seulement la gestion des maladies aiguës, mais doit également tenir compte du vieillissement de la population et de l'augmentation de maladies chroniques. Ceci nécessite une attention particulière.

La nouvelle crise (énergétique), qui fait peser des factures de plus en plus lourdes non seulement sur les ménages, mais aussi sur les établissements de soins, est grave. Le CCFA craint que des économies soient faites sur les soins de santé ! Il faut absolument éviter cela.

Le CCFA soutient le ministre dans l'affectation efficace des ressources disponibles, mais en demandant explicitement au secteur des soins de santé qu'il prenne ses responsabilités et fasse preuve du sens de la réforme.

Le CCFA soutient une politique gouvernementale qui suppose des prestataires de soins entièrement conventionnés (y compris des kinésithérapeutes). Le CCFA trouve la revalorisation acceptable, mais plaide pleinement pour la suppression des suppléments d'honoraires dans le secteur des soins de santé.

### Le CCFA est favorable :

- à la suppression de la limite d'âge pour l'examen buccal préventif;
- à la libération de moyens pour réduire les coûts de transport pour les patients (notamment le transport interhospitalier);
- à la collaboration avec les entités fédérées pour une politique de prévention plus cohérente en Belgique;
- au gros investissement, plus de 200 millions d'euros, dans les soins de santé mentale en 2023 et cela pour tous les groupes cibles, y compris les aînés. Il est important de mettre l'accent sur l'accessibilité des soins de première ligne, en particulier pour les aînés, les personnes vulnérables et les personnes réfractaires aux soins.

### Réforme du financement des hôpitaux et du paysage hospitalier :

- Le CCFA soutient la promotion de l'hospitalisation de jour, mais demande qu'une attention particulière soit accordée à un soutien et une coordination supplémentaires pour les aînés et les personnes vulnérables là où l'encadrement des soins à domicile fait défaut;
- Le CCFA demande également la suppression des suppléments d'honoraires au niveau des soins ambulatoires (voir aussi avis précédents);
- Le CCFA soutient la politique visant à résoudre définitivement l'enchevêtrement du financement des médecins et des hôpitaux;
- Le CCFA soutient le choix de faciliter les réseaux hospitaliers et d'organiser certaines fonctions en commun afin de créer un accès égal pour tous aux soins de proximité;
- Le CCFA reste préoccupé par la nécessité de continuer de garantir des soins de qualité à l'avenir, surtout en raison des pénuries croissantes de professionnels de la santé appropriés. La collaboration avec les partenaires sociaux et les organisations professionnelles reste essentielle pour l'orientation de nouvelles décisions;
- Le CCFA soutient la politique de renforcement de la première ligne. Un nouveau modèle d'organisation et de financement doit être stimulant, doit garantir et améliorer au maximum l'accessibilité pour le patient. Ceci est surtout important pour les patients vulnérables, le groupe grandissant des aînés et des malades chroniques;
- Le CCFA soutient l'opération de sauvetage/de refinancement pour l'aide médicale urgente. Il est effectivement important que le patient, en fonction de la menace pour son état de santé, soit transporté d'urgence et directement vers l'hôpital le plus approprié;
- Selon le CCFA, les meilleurs soins restent également les soins intégrés axés sur les défis sociétaux actuels comme :
  - o le vieillissement de la population, l'augmentation des maladies chroniques et de la multimorbidité
  - o le besoin croissant de soins chroniques et complexes

D'où la réforme justifiée et nécessaire du système de santé et un nouveau plan interfédéral de soins intégrés.

La problématique sur le cancer a également reçu une plus grande attention dans le plan stratégique. L'intérêt d'un suivi étroit et de l'intégration des résultats dans la politique prend beaucoup de temps, mais est important et plein de sens.

## Concernant la politique en matière de médicaments :

- Le CCFA soutient la politique novatrice pour la garantie de l'accessibilité à de nouvelles thérapies médicamenteuses de qualité, soutient également l'utilisation efficace, fondée sur des données probantes et budgétairement durable des médicaments dans notre pays ;
- Le CCFA reste convaincu que la population des aînés consomme trop de médicaments. La lutte contre la surconsommation est donc fortement encouragée ;  
Il est ressorti de différentes études que les aînés consomment beaucoup d'antidépresseurs, en particulier les habitants d'établissements de soins pour personnes âgées. Ceci est souvent lié à la pénurie de personnel.  
Une politique préventive et curative est avant tout recommandée ici.

## Des patients impliqués et informés

- L'ambition du ministre de renforcer la participation et l'*empowerment* des patients est certainement une valeur ajoutée. Le CCFA demande également ici de mettre davantage l'accent sur les aînés, les malades chroniques et les personnes réfractaires aux soins ;
- Le CCFA est particulièrement intéressé par les adaptations nécessaires des droits du patient et souhaite être impliqué de manière constructive ;
- La note affirme à juste titre que les citoyens veulent aujourd'hui plus jamais avoir une vue sur le coût des soins médicaux. De plus, les suppléments d'honoraires sont devenus incontrôlables. La note de politique générale aborde la limitation, la modération des suppléments d'honoraires. Le CCFA veut aller plus loin et, comme déjà mentionné auparavant, plaide pour leur suppression. Le CCFA soutient l'idée de fournir au patient, préalablement au traitement médical, grâce à des mécanismes d'offres, une estimation plus correcte des frais médicaux à attendre.

## Politique de santé internationale et transversale

- Une approche intégrée entre les différents piliers de la santé est absolument nécessaire. Le CCFA soutient l'appel à assurer **à tous des soins de santé accessibles et abordables, en utilisant nos ressources le mieux possible**. Ceci doit être notre fil conducteur central en la matière, tant en Belgique qu'au niveau mondial. Une bonne collaboration internationale est également intéressante pour la politique de santé préventive.

**Enfin :** le CCFA espère que la bonne coopération se poursuivra à l'avenir et aimerait être tenu au courant des évolutions/réalisations de la politique de santé.

Approuvé lors de la réunion plénière du 30 mars 2023

Le Président,  
Daniel Van Daele

La Vice-Présidente,  
Maddie Geerts